

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

〰〰〰〰〰

N° 9757

**"L'ALTERNATIVE WATTEN-CASSEL"
RESTRICTION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la route

Vu la demande présentée par les organisateurs de l'épreuve pédestre « L'Alternative WATTEN-CASSEL » qui traversera la Commune le DIMANCHE 09 AVRIL 2023

Considérant qu'il convient de prendre des mesures afin de permettre le parfait déroulement de cette manifestation et éviter les accidents

ARRÊTE**Art 1 :** Le stationnement des véhicules sera interdit rue des Anémones, rue des Pensées, rue du Bois et rue de Millam de 7 H 30 à 10 H 00 le DIMANCHE 09 AVRIL 2023**Art 2 :** la circulation des véhicules sera totalement interdite rue de Millam et rue de la Montagne le DIMANCHE 09 AVRIL 2023 pendant le passage des participants.**Art 3 :** les déviations engendrées par ces interdictions seront mises en place par les services municipaux.**Art 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant commandant la brigade de gendarmerie de WATTEN qui est chargé de son exécution.

Fait à WATTEN, le 02/02/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.